

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N° 2015/04 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2015**

L'an deux mil QUINZE, le VENDREDI 24 JUILLET à VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

**Date de Convocation** : 18 JUILLET 2015

*Nombre de Conseillers en exercice : 11    Nombre de Présents : 09    Nombre de Votants : 11*

**Étaient présents** : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoints, Christophe BORDE, Daniel BOURGEON, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID, Nathalie KRZEMINSKI et Chantal MERLE, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents** : Stéphane MURE donnant pouvoir à Ludovic DAVID et Betty CARLI donnant pouvoir à Colette RISSO.

**Secrétaire de séance** : Colette RISSO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

**APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 29 mai, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

**2° - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

**ACCEPTÉ** les tarifs proposés pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public, redevance calculée chaque année sur la base des artères du domaine public routier, du domaine non routier communal et des cabines téléphoniques. La redevance est perçue par l'intermédiaire d'Orange puis reversée l'année suivante au SYDESL. Ainsi, pour l'année 2015, la commune reversera au SYDESL la somme de 545,02 € (correspondant à la redevance 2014) et encaissera auprès d'orange la somme de 542,92 € (qui sera reversée au SYDESL l'année prochaine).

**3° - RENEGOCIATION DE PRET :**

Après de multiples contacts avec différents organismes bancaires, la Commune a renégocié le prêt des travaux de la salle polyvalente auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne. Madame RISSO a effectué les démarches nécessaires et a présenté le bilan de la renégociation.

L'emprunt sera remboursé au Crédit Agricole (organisme prêteur actuel) le 1<sup>er</sup> Septembre selon les modalités suivantes :

- Capital : 120.000 €.
  - Intérêts intercalaires : 3.4408,07 €.
  - Indemnités de remboursement anticipé : 21.307,95 €.
- Soit un Total de 144.716,02 €.

La Caisse d'Épargne accordera à la Commune un prêt de 141.308 € au taux fixe de 2,34% au lieu de 4,43 % pour une durée de 16 ans. Chaque annuité s'élèvera à la somme de 10.547,15 €.

Le montant économisé est de l'ordre de 17.740 €.

Le Conseil municipal délibère favorablement et procède aux ouvertures de crédits nécessaires au budget pour permettre le remboursement de l'emprunt et l'encaissement du nouveau prêt.

#### **4° - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - MODIFICATION STATUTAIRE :**

**DELIBERE** favorablement à la **MISE EN PLACE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE**

En application de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, la Communauté de Communes peut verser une dotation de solidarité à ses communes membres.

Chaque année, réunie en conseil communautaire, la Communauté de Communes déterminera par délibération les modalités d'attribution et de répartition de la dotation de solidarité.

La répartition de cette solidarité entre les Communes membres s'effectuera selon les deux critères ci-après :

- la population INSEE à hauteur de 50 %
- la contribution à l'effort national à hauteur de 50 %

#### **5° - CHANGEMENT DE CONTRAT EDF :**

**PREND CONNAISSANCE** des nouvelles modalités du contrat EDF, acté depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

L'abonnement passe de 50,00 € à 41,00 €, le prix du kilowatt/heure diminue et les tarifs sont garantis 3 ans.

Il s'est avéré qu'une éventuelle réduction de puissance demandée par la municipalité était techniquement impossible.

Après négociation, la date d'effet du contrat EDF a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme cela avait été initialement convenu.

#### **6° - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE :**

Le Maire informe le Conseil que, compte-tenu de la fréquence de la location de la salle, les 6 heures attribuées à l'adjoint technique s'avèrent désormais insuffisantes.

Le Maire propose que le temps de travail hebdomadaire de l'agent passe à 7 heures à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

Compte tenu de l'accord de l'agent concerné et de l'avis favorable du Comité Technique consulté, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 1 h à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2015, soit 7 heures par semaine et accepte la régularisation des 40 heures supplémentaires effectuées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au tarif en vigueur.

## **7° - INFORMATIONS DIVERSES :**

### **1- PASSAGE DU JURY DEPARTEMENTAL DES VILLAGES FLEURIS :**

Monsieur le Maire rend compte du passage du jury de fleurissement : les élus et bénévoles présents ont écouté avec attention les remarques pertinentes et les conseils des membres du jury. Pour mémoire, la commune avait obtenu le 5ème prix en 2014 et une somme de 323 €. Le jury a, semble-t-il, beaucoup apprécié le jardin des enfants.

### **2- MISE EN PLACE DES DECORATIONS REALISEES PAR LES ENFANTS :**

Les décorations réalisées par les enfants pendant les vacances de Printemps, ont été mises en place avant le passage du jury qui les a favorablement remarquées.

### **3- VISITE DU SOUS-PREFET : CU ET PROBLEME DE CHIENS ERRANTS :**

Monsieur le Maire rend compte de la visite de M. le Sous-Préfet de Charolles suite à une divergence de point de vue entre la Commune et la DDT à propos d'un refus de certificat d'urbanisme.

Pour ce qui concerne le dossier des chiens errants, le maire a renouvelé sa demande auprès de l'Etat et des services compétents. Le Sous-Préfet s'est engagé à faire remonter le dossier et à le faire aboutir.

### **4- PERMANENCE DES ELUS DU SAMEDI :**

Comme il en avait été convenu lors du Conseil Municipal d'Avril 2014, le Maire et les adjoints ont assuré les permanences du Samedi matin. Désormais, ces permanences seront assurées, à tour de rôle, par le Maire ou l'un des adjoints et un Conseiller municipal.

## **8° - QUESTIONS DIVERSES :**

- Les travaux de voirie seront réalisés en Septembre. L'entreprise BOURGEON reviendra faire une visite sur place à la fin du mois d'août avant le début des travaux.
- Tous les enfants (ainsi que leurs parents) ayant participé aux décorations et aux plantations du bourg sont invités à une petite cérémonie le Vendredi 31 juillet à 18 heures. Madame KELECOM, qui a assuré l'atelier poterie pendant les vacances de printemps, a informé le Conseil qu'une exposition, à laquelle elle participera, aura lieu à CORMATIN du 18 Juillet au 20 Septembre. Une visite peut éventuellement être organisée sous sa houlette.
- Mise en place d'un planning d'arrosage pendant les congés de Gilles BALLIGAND du 05 au 24 août.
- Liste Electorale : en raison des élections régionales, les dates d'inscriptions sur la liste électorale sont modifiées (voir encadré à la fin du compte rendu).
- Tirage au sort des jurés d'Assises : Aucun juré potentiel n'a été tiré au sort sur Versaugues.

- Tirage au sort des jurés d'Assises : Aucun juré potentiel n'a été tiré au sort sur Versaugues.
- Le montant exact des dotations est communiqué au Conseil. Pas de modification notoire au budget.
- Le Maire fait part de la lettre de la société musicale de SAINT-YAN en remerciement de la subvention.
- Le Maire donne lecture de différents courriers : RPA, mise à jour de l'ATLAS, 100 projets pour l'emploi (pas de suite cette année).
- Travaux THIVENT : des précisions seront demandées à la Communauté de Communes à propos des prestations réalisées.
- Un courrier sera adressé aux riverains de portions de voirie qui n'ont pas effectué l'élagage de leurs haies..
- Cadeau d'Emile SIMON : dans l'attente de la cérémonie officielle qui sera organisée pour son départ à la retraite, un premier cadeau lui sera remis dans les prochains jours.
- Petit rappel : les parents ayant reçu un cadeau de naissance ont jusqu'au 31 décembre pour se rendre à la Caisse d'Epargne et fournir un RIB en Mairie.
- Le Maire adresse de très chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont participé au fleurissement de la commune : (don de fleurs, arrosage, désherbage, nettoyage) et particulièrement à Mme KELECOM pour sa participation à l'apprentissage de la poterie avec les enfants.
- Le Conseil vote une subvention de 250 € pour la cantine scolaire de SAINT-YAN à savoir 50 € par enfant.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé  
au VENDREDI 02 Octobre 2015 à 20 H 00**

***Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
l'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures quarante cinq.***

La secrétaire de séance,

  
**Colette RISSO**

Le Maire,

  
  
**Louis ACCARY**

## CONGES SECRETARIAT DE MAIRIE

La mairie sera *fermée* au public les *mardi 25 et jeudi 27 août*.  
Une *permanence* sera assurée les *jeudis 3 et 10 septembre de 9h30 à 12h15*.  
Les permanences du samedi sont maintenues.  
En cas d'urgence s'adresser au Maire.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

EN RAISON DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015, les modalités  
d'inscription sur les listes électorales sont modifiées.

Vous avez jusqu'au **30 septembre** pour vous faire inscrire afin de pouvoir participer au scrutins de  
décembre. Passée cette date, votre inscription ne sera prise en compte qu'à compter du 28 février  
2016.